

# Rapport d'évaluation

Plan d'action  
**ANDROS**



Juillet 2024

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ANDROS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

ANDROS			
Date d'adhésion au programme	24/09/2020	Date d'engagement dans le programme	30/11/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2020-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	06/03/2024
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Juillet 2024

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

# Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	5
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>7</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
II.1.4 Actions coups de cœur .....	9
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>10</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action .....	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	10
<b>IV. Synthèse des retours des relecteurs .....</b>	<b>11</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	Le siège social d'Andros SNC se situe à Biars-sur-Cère (46 130). ANDROS SNC compte 3 usines de production : l'usine historique de Biars-sur-Cère dans le Lot, l'usine Boin située dans la même commune, et l'usine de Porte-lès-Valence dans la Drôme. ANDROS SNC commercialise ses produits à l'échelle nationale et internationale.
<b>Secteurs d'activité</b>	Les activités d'ANDROS SNC sont la transformation et conservation de fruits, la fabrication et commercialisation de conserves de fruits. Andros commercialise ses produits à marques propres : Andros, Bonne Maman, Le Berger des Fruits, Andros Chef ; et à marques de distributeurs
<b>Chiffre d'affaires</b>	Non communiqué
<b>Nombre d'employés</b>	10 000 (2021)
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.andros.fr/">https://www.andros.fr/</a>

## I.1 Engagements préexistants

La maison mère ANDROS GROUPE indique avoir élaboré en 2020, pour l'ensemble de ses filiales, un plan cadre de performance durable structuré autour de 5 piliers :

- moins de ressources consommées,
- des produits sains et des emballages éco-responsables,
- préserver la biodiversité/promouvoir l'agroécologie,
- mieux vivre dans l'entreprise et le territoire,
- le développement durable pour tous, partout, tout le temps.

Chaque filiale a l'obligation de construire son propre plan à partir de ce plan cadre, en l'adaptant de manière autonome à ses propres contraintes et opportunités en prenant soin d'intégrer ses 5 piliers.

ANDROS SNC, filiale d'ANDROS Groupe, est en cours d'élaboration de son plan de performance durable, il sera terminé à la fin de l'année et partagé en interne) : les actions Entreprises engagées pour la nature y seront pleinement intégrées et viendront nourrir le pilier 3 du plan.

## I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

A l'amont, au sein de la production agricole pour la production de fruits les enjeux prioritaires suivant ont été identifiés :

- 2 enjeux prioritaires sur l'approvisionnement : cultures, eau douce,
- 5 enjeux sur la régulation apportée par les services écosystémiques : régulation du climat local, des eaux, des risques naturels ainsi que le contrôle de l'érosion et la pollinisation.
- Ils sont priorisés en 1/ cultures, 2/ pollinisation, 3/ eau douce, 4/ régulation des eaux, 5/régulation du climat, 6/contrôle de l'érosion et 7/régulation des effets des risques naturels.

Au sein des activités de l'entreprise (transformation de fruits), les enjeux prioritaires suivant ont été identifiés :

- 2 enjeux prioritaires sur l'approvisionnement (cultures, eau douce),
- 1 enjeu sur la régulation apportée par les services écosystémiques (régulation des eaux).

Ils sont priorisés en 1/cultures, 2/eau douce et 3/régulation des eaux

### I.3 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Le plan d'action couvre l'ensemble du périmètre identifié comme prioritaire en matière de production fruitière pour agir sur la biodiversité à savoir les vergers dédiés sur l'amont agricole fruitier français et les activités de transformation de fruits en France.		
<b>Durée et période prévues pour la mise en œuvre</b>	4 ans		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	6	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	3

Le périmètre du plan d'action indiqué par l'entreprise est différent de celui que couvre réellement les actions. Une des actions intègre la réduction de l'utilisation des emballages non-recyclables. Cette action intervient dans le périmètre du process de la commercialisation. **Le périmètre retenu pour l'évaluation du plan d'action est celui de la production fruitière, de la transformation et de la commercialisation.**

<b>Actions cœur de métier</b>	1	D'ici 2025, utiliser 100% d'emballages recyclables, réutilisables, ou compostables et augmenter de 30% la part des emballages papiers/cartons étant certifiés FSC
	2	D'ici 2025, convertir 10% des vergers dédiés exploités selon les principes et pratiques de l'agroécologie
	3	D'ici 2025, réduire les prélèvements et la consommation en eau de 25%
	4	D'ici 2025, réduire les déchets générés par le process industriel de 10% d'ici 2025
	5	D'ici 2025, atteindre la neutralité carbone sur les émissions GES scopes 1 & 2 et réduire les émissions GES liées au scope 3
	6	D'ici 2025, avoir 20% des produits commercialisés issus de vergers exploités selon les principes et pratiques agroécologiques

#### Observations

Les actions sont toutes en lien direct avec les facteurs d'érosion de la biodiversité de l'entreprise.

<b>Actions complémentaires</b>	1	Soutenir des actions volontaires en faveur de la préservation des pollinisateurs, les écosystèmes et la restauration de la biodiversité à travers les actions de mécénat
	2	Développer une boîte à outils pour informer et sensibiliser les parties prenantes à la préservation de la biodiversité et diffuser d'ici 2023
	3	Etablir d'ici 2023 un partenariat avec 2 écoles/collèges pour partager les enjeux biodiversité au sein de notre territoire

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

Le plan d'actions d'ANDROS comprend 6 actions cœur de métier et 3 actions complémentaires. Les actions cœurs de métier consistent à diminuer les facteurs de pression d'érosion des activités de l'entreprise que sont, la consommation d'eau pour la production des fruits, l'utilisation d'emballage plastique ou issu de matériaux non recyclés, de réduire les déchets générés par l'entreprise et de convertir une partie des cultures de verger à des pratiques de l'agroécologie. Les actions complémentaires sont des actions de sensibilisation et de communication sur l'intérêt de préserver la biodiversité. Elles visent différents publics : un public scolaire et les parties prenantes

internes et externe de l'entreprise.

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le rapport de suivi des actions est bien détaillé.

Points d'amélioration :

- Classer et préciser les impacts et pressions de l'entreprise selon la méthodologie IPBES (cf. 1.1.1) ;
- Rapatrier dans l'état des lieux certaines informations complémentaires disponibles dans le descriptif des actions pour rendre l'analyse plus aisée.

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, ANDROS, atteint les résultats suivants :

##### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

ANDROS SNC, filiale d'ANDROS Groupe, est une entreprise de transformation et conservation de fruits, commercialisant ses produits à marques propres et à marques de distributeurs. ANDROS GROUPE a créé un plan de performance durable pour ses filiales dont ANDROS SNC ; chaque filiale devant l'adapter à ses contraintes et opportunités. ANDROS SNC élabore actuellement son plan, qui sera finalisé et partagé en interne d'ici la fin de l'année, avec une intégration complète des actions Entreprises Engagées pour la Nature dans le pilier 3.

ANDROS a utilisé l'outil ESR pour identifier les dépendances à la biodiversité en amont et en aval de ses activités. Du point de vue des pressions et impacts, la situation est :

- Au niveau de l'approvisionnement, l'utilisation d'eau douce subit un impact négatif en raison de l'exploitation des ressources.
- Au niveau de la régulation, la régulation du climat global, local et des eaux subissent des impacts négatifs (changement climatique, exploitation des ressources, pollution) en amont et en aval. La pollinisation subit également un impact négatif (phytocides).

Des contributions positives à la biodiversité ont été cartographiées au niveau des services écosystémiques, tels que l'approvisionnement en eau douce et en fruits, la régulation du climat, des eaux, de l'érosion, de la qualité des sols, des ravageurs, la pollinisation et la régulation des effets des risques naturels. Une grande partie des contributions positives relève de réduction d'impacts.

Le plan d'actions d'ANDROS comprend 6 actions cœur de métier et 3 actions complémentaires.

Les actions cœurs de métier consistent à diminuer les facteurs de pression des activités de l'entreprise que sont, la consommation d'eau pour la production des fruits, l'utilisation d'emballage plastique ou issu de matériaux non recyclés, de réduire les déchets générés par l'entreprise et de convertir une partie des cultures de verger à des pratiques de l'agroécologie.

Les actions complémentaires sont des actions de sensibilisation et de communication sur l'intérêt de préserver la biodiversité. Elles visent différents publics : un public scolaire et les parties prenantes internes et externe de l'entreprise.

Le plan d'action avance bien. Sur les 9 actions déposées : 6 actions sont en cours, 1 action est d'ores et déjà atteinte, 1 action est écartée et 1 action en retard.

#### Les qualités du plan d'action sont :

- Des actions cœur de métier dédiées à la biodiversité ;
- Un plan d'action qui répond aux facteurs de pression majeurs de l'entreprise ;
- Un suivi annuel et des ressources mobilisées pour chaque action ;
- Des objectifs chiffrés et des valeurs intermédiaires pour les indicateurs communiqués ;
- Des initiatives pour la biodiversité, appliquées de la production à la transformation ;
- Des parties prenantes internes et externes impliquées dans le suivi global du plan d'action ;
- Un comité de performance durable d'Andros pour une approche collaborative et transversale ;
- Un ajustement pertinent du plan d'action pour rester cohérent avec les évolutions des enjeux ;
- Des indicateurs suivis et des actions majoritairement réalisées selon les échéances prévues ;
- Une allocation des ressources humaines, matérielles et financières adéquatement gérée et alignée avec les objectifs initiaux ;
- Des premiers résultats de réduction de pression sur la biodiversité, obtenus : amélioration de la fertilité du sol, réduction de l'usage de produits chimiques, plantation d'arbres, réduction de la consommation d'eau, réduction des émissions de CO2.

Pour atteindre l'exemplarité, les principaux points d'amélioration sont :

- Renforcer les contributions positives pour la biodiversité dans le plan d'actions ;
- Donner un caractère contraignant au suivi des actions pour l'entreprise ;
- Impliquer l'ensemble des collaborateurs autour du plan d'actions ;
- Impliquer d'autres parties prenantes externes tels que les acteurs du secteur amont de l'entreprise dans l'élaboration et l'amélioration du plan d'actions : les fournisseurs de semence, si ce n'est pas déjà fait, les agriculteurs, mais aussi les salariés de l'étape transformation, des acteurs locaux...
- Bien identifier les enjeux liés à l'emballage ;
- Définir un budget précis pour chaque action et revoir la durée de certaines actions en fonction des enjeux ;
- Préciser les niveaux intermédiaires attendus des actions avec un planning détaillé ;
- Si ce n'est pas déjà fait, sensibiliser les clients finaux via les packagings.
- Valider explicitement la prise en compte des sujets biodiversité dans la charte achats responsables ;
- Mobiliser plus de moyens pour les actions non abouties ;
- Elargir les pratiques culturelles moins impactantes pour la biodiversité à un très grand nombre de vergers.

### **II.1.4 Actions coups de cœur**

*Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.*

L'action « soutenir des actions volontaires en faveur de la préservation des pollinisateurs, les écosystèmes et la restauration de la biodiversité à travers les actions de mécénat » est retenue en action coup de cœur. Elle vise à diffuser l'information sur l'enjeu de la pollinisation pour sensibiliser les parties prenantes de l'entreprise (collaborateurs, clients, fournisseurs) à cet enjeu primordial au maintien de son activité.

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### III.1.1 Précision du plan d'action

- Classer les impacts et pressions de l'entreprise selon les 5 facteurs d'érosion de la méthodologie de l'IPBES ;
- Préciser les facteurs de pression en lien avec la totalité du périmètre de l'entreprise : commercialisation et distribution incluses ;
- Renforcer l'état des lieux à partir des informations complémentaires qui sont disponibles dans le descriptif des actions ;

#### III.1.2 Complément au plan d'action

- Préciser des actions induites par les pratiques de l'agroécologie :
  - Diversification des Cultures
  - Variétés Anciennes et Résistantes
  - Créer ou maintenir des corridors écologiques au sein et autour des vergers pour favoriser les mouvements des pollinisateurs et d'autres espèces bénéfiques.
- Proposer des actions de contributions positives vis-à-vis de la biodiversité en complément des actions de réduction des pressions : exemple favoriser la diversité végétale au sein des vergers (outre les arbres fruitiers) et créer des habitats pour la faune (tas de bois morts pour les hérissons, tas de cailloux pour les reptiles, créer des mares, ...) ;
- Elargissement du périmètre en amont/aval : élargir les critères de sélection des fournisseurs pour inclure des évaluations de leur impact sur la biodiversité, intégrer les enjeux des emballages.

### III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Renforcer la participation des salariés à tous les niveaux de l'entreprise dans l'élaboration et l'amélioration du plan d'actions ;
- Associer des acteurs du secteur amont de l'entreprise : fournisseurs de semences, d'intrants et d'emballage dans l'élaboration et l'amélioration du plan d'actions ;
- Engager les consommateurs dans la conservation de la biodiversité à travers des campagnes de sensibilisation et des initiatives participatives ;
- Préciser le caractère contraignant du mode de suivi des actions et également les moyens humains, financiers ou matériels mobilisés pour chaque action ;
- Étendre l'adoption des pratiques culturelles « environnementales » à davantage de vergers, en visant un palier intermédiaire. Cela implique un développement plus graduel mais sur une plus grande échelle. Comme l'agroécologie est très complexe à mettre en place et ne concerne que 10% des vergers, aller vers d'autres modes d'agriculture moins impactants mais plus faciles à généraliser ou alors des cahiers des charges très strictes sur les intrants/pesticides et la mise en place de systèmes favorables pour la biodiversité.

## IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.